

Montréal, le 12 février 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR  
Dossier R-4320-2025

---

À la suite de la lettre procédurale déposée par la Régie comme pièce [A-0008](#), Énergir a notamment déposé une proposition de modifications au calendrier procédural pour le traitement du dossier (pièce [B-0030](#)).

En tenant compte de cette correspondance, la Régie fixe les échéances suivantes pour le traitement de la demande:

Le 23 février 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR des intervenants à Énergir sur le Sujet 1
Le 2 mars 2026 à 12 h	Date limite pour les réponses d'Énergir aux DDR portant sur le Sujet 1
Le 5 mars 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des mémoires des intervenants sur le Sujet 1
Le 6 mars 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR des intervenants à Énergir sur les Sujets 2 et 3
Les 10 et 11 mars 2026	Période réservée pour l'audience sur le Sujet 1
Le 16 mars 2026	Date limite pour les réponses d'Énergir aux DDR portant sur les Sujets 2 et 3
Le 30 mars 2026	Date limite pour le dépôt des mémoires des intervenants sur les Sujets 2 et 3
Le 7 avril 2026	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants sur les Sujets 2 et 3

Le 13 avril 2026	Date limite pour les réponses des intervenants aux DDR sur les Sujets 2 et 3
Du 22 au 28 avril 2026	Période réservée pour l'audience sur les Sujets 2 et 3

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss